

CONSEIL DE L'INSTITUT DE VELIZY
Compte-rendu du 7 décembre 2010

sont présents ou représentés :

ABANE Libane, BARBOT Emmanuelle, BEN SALEM Habib, BERTIN Jean-Marc, BLANCHARD Didier, CABOCEL Claude, CARTIER Anne, CHASSAGNE, Luc, CHATELET Aurélie, DALMAS Laurent, DESORBAIX Dominique, FISCHER Didier, GARDY Danièle, GAUTHIER Nelly, LARY Gérard, MORINEAU Fanny, OLOA Olivier, PIQUET Jacques, RUAUX Pascal, VILLIER Hugues, VINCENT Elisabeth.

Soit 21 membres présents ou représentés

Membres invités :

BOUKARI Farouk, CHERUBIN Lucile, DEBLAISE Jean-Pierre, DELAPLACE Stéphane, GALVEZ Liliana, HUOT Etienne, LEPAGE Thérèse, MOREAU Catherine, ROBBA Isabelle, RULLEAU Bénédicte, VAYSSIERE Jean-Luc.

Soit 11 membres invités.

Le quorum étant atteint, M. LARY – Président du Conseil d'Institut ouvre la séance à 16 H 37.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2010

Le compte-rendu du conseil du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT D'ACTIVITE DU CHARGE DE MISSION AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE VELIZY

Mme LEPAGE présente son bilan de l'année sur Vélizy : les différents contacts avec des sociétés privées TALENT et MUREX (filiales de groupes bancaires) pourraient permettre à des étudiants d'effectuer des stages à l'étranger (à Tunis et à Beyrouth puis à New York, Francfort, Dublin, Luxembourg et éventuellement en Asie). Des négociations avec une troisième société ayant une filiale à Mumbai sont en cours. Il existe une coopération avec une université en Roumanie et une possibilité de partenariat avec un IUT en Argentine dont les formations sont très proches des nôtres notamment en R&T.

Mme LEPAGE souhaite souligner les difficultés de l'IUT de mettre des accords en place notamment d'un point de vue administratif avec les services R.I. de l'ADIUT de l'université mais également en terme de moyen financier. Elle précise qu'un travail important est à effectuer sur la transcription du Programme Pédagogique National (PPN) de nos formations en langues étrangères.

3) VOTE SUR LES STATUTS DE L'IUT

M. DELAPLACE présente en séance la modification à apporter aux statuts qui concerne la création des collèges électoraux (enseignants, chargés d'enseignements, étudiants et BIATOS° pour les conseils de département. Pour rappel, le nombre de sièges d'enseignants titulaires est déterminé par le nombre de groupes d'étudiants.

M. LARY propose de passer au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

4) PRIMES POUR RESPONSABILITE

A L'IUT, comme dans toutes les composantes de l'université, les responsabilités administratives au niveau de l'enseignement conduisent à des primes. Le choix, comme l'an dernier a été d'attribuer une enveloppe à chaque responsable de formation qui a la charge de répartir ces primes au sein de son département. L'enveloppe pour chaque formation est calculée selon des charges administratives pré-établies (chef de département, directeur d'études, responsables apprentissage, etc...) et d'un nombre d'heures attaché à la fonction. Une liste des personnes bénéficiant d'une prime est ensuite transmise au Conseil d'Administration (CA) de l'université. Sur le montant global des primes, 77 000 € environ, 36 600 € sont payés par l'université.

M. LARY propose de passer au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) POINT SUR LES RECRUTEMENTS EN COURS

M. DELAPLACE fait un point concernant les recrutements en cours :

Un poste de professeur agrégé en sciences physiques spécialité chimie pour le département GCGP,

Un poste de professeur agrégé en anglais,

Un poste de maître de conférences en informatique pour le 1^{er} mars 2011 pour le département SRC.

Deux postes de maîtres de conférences (27^{ème} et 61^{ème} sections) pour septembre 2011 pour le département R&T et Informatique.

6) POINT SUR LE BUDGET

M. DELAPLACE présente le budget prévisionnel 2011 de l'IUT transmis par les services centraux de l'université. Ce budget, présenté en CA de l'université, fait apparaître la masse salariale. La nouvelle présentation budgétaire ne comporte pas de différence financière par rapport au budget voté en septembre 2010. Les fluides, assurances, contrats de nettoyage et salaires sont gérés financièrement par les services centraux. Le versement concernant la dotation de fonctionnement de l'établissement ne se fait plus directement à l'IUT mais de façon globale au niveau de l'université. La dotation s'effectue lors du dialogue de gestion budgétaire avec l'université. Cette année, une augmentation de 300 000 € a été attribuée à l'IUT.

M. PIQUET aimerait savoir si, dans le cas où les ressources propres (recettes d'apprentissage et formation continue) de l'IUT augmentaient de façon conséquente, cette augmentation aurait des conséquences sur l'attribution de la subvention d'équilibre allouée par l'université.

M. VAYSSIERE répond par la négative, l'université n'est pas dans cette logique actuellement ; la subvention d'équilibre correspond à la dotation attribuée à l'IUT. Par ailleurs, Il fait part de son inquiétude concernant le nouveau mode de calcul de SYMPA 3 qui ne prendrait plus en compte les étudiants inscrits en apprentissage d'où une baisse significative de la dotation ministérielle.

M. FISCHER précise que le Conseil Régional a fait un effort financier important l'an dernier pour l'apprentissage et qu'il restera dans la même ligne de conduite cette année avec pour objectif : 150 000 apprentis. Compte tenu des projets, des réformes et des contraintes des collectivités territoriales, le budget alloué pour l'apprentissage restera identique à l'an passé. Le Conseil Régional soutient l'apprentissage (bac à post bac +4/5) qui est une solution pour les jeunes, de sortir de la difficulté et avoir un parcours de réussite. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) signé en 2005 entre la Région et l'Etat arrive à son terme. Chaque partie a mis 200 millions pour l'apprentissage. La négociation pour le prochain COM sera déterminante dans la poursuite de cette politique.

7) CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) – UNIVERSITE / IUT

M. DELAPLACE commente le contrat d'objectifs et de moyen (COM) 2010 en séance. Le COM annuel fait un bilan en terme de moyen financier, humain, d'évolution de formation et d'effectifs et de diplômés de 2008 à 2011.

M. LARY propose de passer au vote

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. LARY fait une remarque : la partie « objectifs » n'est pas traitée et sans l'université cela semble très compliqué, même s'il existe des accords de partenariat. Les priorités des uns doivent être en phase avec la logique et les priorités de l'université.
Les COM entre certaines universités/iut posent problèmes.

M. VAYSSIERE précise que ce COM a été demandé très rapidement par le Ministère d'où le manque d'objectifs. Un travail commun sur ces projets devrait s'effectuer lors de prochaines réunions.

8) INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE VELIZY ET RAMBOUILLET

M. DELAPLACE fait un compte rendu sur les différents projets :

RAMBOUILLET :

Une réunion a eu lieu entre la Présidente de l'université, Monsieur LARCHER et un représentant du domaine Présidentiel. A l'issue de cette réunion, Il a été proposé de rapatrier le site de l'IUT allée des Vignes sur la Bergerie Nationale afin de récupérer 6.000 m² pour un projet qui s'élèverait à 17 millions d'€ aux environs de 2013-2014.

Une discussion s'engage sur la nouvelle proposition. Le projet, moins coûteux que le précédent (36 millions d'€) est établi sur de la rénovation de bâtiments et non de la construction avec un transfert des formations tertiaires uniquement ; le département secondaire GCGP serait délocalisé sur le site de Vélizy. Ce projet implique un rapprochement entre le ministère de l'agriculture et celui de l'enseignement supérieur afin de voir la faisabilité. L'arrivée de l'antenne de l'IUT impliquera un changement (bâtiments, accès, ...) sur le site de la Bergerie où se trouve actuellement un lycée agricole et le CFA, soit au total 1 500 personnes environ. Le Conseil Régional souhaite être concerté dans ce projet important de la Bergerie Nationale avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'état et la configuration des bâtiments actuels (Colbert, principalement) entraînent des difficultés de fonctionnement par manque d'espace et conduisent à l'impossibilité de développement de nouvelles formations, M. DELAPLACE précise que le choix du site se fera en fonction des opportunités de financement.

VELIZY :

En ce qui concerne le projet de restructuration du site, le financement accordé ne couvrira pas la totalité du projet qui se fera en plusieurs phases. La 1^{ère} phase est financée par le ministère pour une construction de 15.000 m² sur les 18.000 m² actuels (administration, enseignement, recherche), le début des travaux est programmé en 2013 pour la 1^{ère} tranche. Tous les bâtiments seraient détruits à l'exception du Bâtiment MERMOZ (5) qui serait réhabilité. L'inscription de la 2^{ème} tranche au CPER est nécessaire de manière à donner une perspective à ce projet. Le site sera également valorisé par la venue d'entreprises privées. La 1^{ère} tranche : construction de deux bâtiments ; 2^{ème} tranche : réhabilitation de MERMOZ et une construction de bâtiment.

M. FISCHER rappelle que l'enseignement supérieur n'est pas de la compétence de la région pour la construction de bâtiments. La région a beaucoup de projets en cours sur l'Île de France. Des aides importantes ont été effectuées pour l'enseignement supérieur avec la totalité du financement pour la bibliothèque universitaire et la maison de l'étudiant à Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutefois, si une participation au financement pour ces projets devait intervenir, ils seraient obligatoirement inscrits dans le prochain Contrat Plan Etat Région (CPER) de 2013/2020.

9) INFORMATION ET DISCUSSION SUR LE POSITIONNEMENT DES IUT

La loi sur l'autonomie des universités (LRU) a engendré des modifications pour les IUT au niveau de l'absence de fléchage pour les postes et le budget, ce qui entraîne des difficultés dans certains cas. Une charte a été signée mais elle n'est pas partout respectée, malgré la transmission d'une circulaire et d'une note explicative sur celle-ci, une nouvelle circulaire a été créée.

Après la parution de la note explicative, l'association des Directeurs Généraux des Services (DGS) et des agents comptables a émis un commentaire en formulant que cette note n'était pas dans l'esprit de la LRU et revenait en arrière. Un mouvement s'est engagé, une solution doit être trouvée afin que la circulaire soit respectée et de ce fait les IUT.

Le président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) a édité un texte précisant que la note explicative était contraire à la LRU ; le climat est difficile entre les IUT et les universités. Le ministère a effectué une mise au point vers la CPU, les DGS et agents comptables afin que les textes soient appliqués et non remis en cause.

L'Association des Directeurs d'IUT réfléchit à un projet d'établissement pour que les IUT aient une personnalité morale et de ce fait soient autonomes. Un manque d'informations importantes concernant ce projet et les relations difficiles de certains IUT rendent un positionnement complexe et difficile.

10) QUESTIONS DIVERSES

M. BERTIN, représentant de la CGPME demande quelles sont les attentes de l'IUT vers les PME, L'IUT a souhaité connaître les besoins en terme de stages, de contrats d'apprentissage des entreprises, avoir leurs regards sur les formations dispensées et voir les adaptations possibles des diplômes afin d'adhérer aux souhaits des entreprises mais également de savoir quelles sont les attentes des PME, en terme de formation : la licence professionnelle est un outil complet et la possibilité de répondre aux attentes s'il y a un marché. En terme de formation continue, si dans les entreprises le besoin est présent.

M. BERTIN se propose d'être le « relais » auprès de la CGPME pour l'offre de formation de l'IUT. Il propose d'organiser une réunion informelle afin de déterminer d'un plan d'action. Un réseau DRH PME/PMI existe sur Vélizy-Villacoublay et le souhait serait de pouvoir intervenir au sein de ce réseau afin de proposer nos formations. Le forum-entreprises aura lieu début février 2011.

Clés de l'ascenseur bâtiment Mermoz : une dizaine de clés sont à disposition mais ne sont pas rendues après utilisation, il faut prévoir d'en mettre plus en circulation en 2011.

Horaires d'ouverture du local des appariteurs : les professeurs en souhaitent l'ouverture à 7h55.

La séance est levée à 19 H 35